



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

*Séance publique du 25 mai 2023*

Référence :

2023.054

Objet :

**Demande de labellisation Territoire Engagé Climat Air Energie**

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :  
**En exercice : 29**

Présents : 24  
Procurations : 5  
**Votants : 29**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.**

**Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Hélène Lanternier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Céline Olivier, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Sandrine Fayot, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Pierre-Emmanuel Hervé, Danielle Le Marre, Karine Blayo-Tardy, Yann Guevel.

**Pouvoirs** : **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Christophe Gérard** à Fabrice Klein, **Thierry Champion** à Jean-Luc Le Flécher, **Patricia Guyonvarch** à Nicole Naour, **Laurence Mévélec** à Marc Boutruche.

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil Municipal s'est engagé, à l'unanimité, en faveur de la transition écologique, dans le cadre du programme Territoire Engagé Climat Air Energie porté par l'ADEME : un outil opérationnel facilitant la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et un moyen de reconnaissance par une labellisation.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Il résulte des moyens qu'elle se donne pour atteindre ses objectifs : stratégie, pilotage technique et politique, moyens financiers, résultats obtenus, etc.

### Contexte et vision stratégique

La mise en oeuvre en 2018 par Lorient agglomération du Plan Climat Air Énergie Territorial a pour ambition, d'ici 2050, de réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4, de rénover totalement le parc bâti, d'augmenter très fortement les mobilités douces, de diminuer par deux les consommations énergétiques et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique.

L'état des lieux établi par la commune en 2022 a permis d'identifier les points forts et les points faibles dans ces domaines. Sur cette base, la municipalité souhaite aujourd'hui s'affirmer comme Territoire Engagé Climat Air Énergie afin de valoriser et de consolider ses actions et surtout de les développer afin de prendre pleinement sa part dans l'indispensable transition écologique. Elle conçoit cette démarche comme un outil stimulant destiné à clarifier son projet et à l'inscrire dans la durée, grâce à un programme d'action structuré, cohérent au regard des enjeux et des capacités financières de la commune, avec des perspectives réalistes à court, moyen et long termes.

Ainsi, les politiques publiques mises en oeuvre par la collectivité vont être systématiquement analysées au travers du prisme Éviter-Réduire-Compenser dans le souci d'un développement soutenable aux regards des enjeux climatiques actuels.

Cela va se faire à travers ses compétences propres (gestion des bâtiments publics, entretien des espaces verts et naturels, éclairage public, voirie et mobilités, urbanisme et habitat, restauration municipale, éducation, animation, culture et loisirs, social, économie, agriculture, relation de proximité avec les citoyens,...) ainsi qu'à travers les compétences communautaires qui se déclinent sur son territoire.

La commune dispose d'importants leviers d'action à fort impact en matière de climat air énergie.

Ayant rejoint les 4 communes de Lorient Agglomération (Lorient, Hennebont, Ploemeur et Larmor Plage) et Lorient Agglomération, déjà engagées dans la démarche Territoire Engagé CAE, Quéven bénéficie de leur expérience et de la dynamique du réseau.

## Elaboration du plan d'action

Entre juillet 2022 et avril 2023, les services municipaux (6 agents du comité technique) et les élus (le comité de pilotage, soit 8 adjoints et conseillers délégués, avec la contribution du Maire et du DGS), accompagnés par le conseiller Territoire Engagé Climat Air Énergie, ont réalisé le recensement des actions municipales, engagées ou à venir, sur les thématiques précisées ci-dessus au cours de 10 ateliers de travail (6 ateliers pour l'état des lieux et 4 pour le plan d'action).

Le plan d'action opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux. Préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat Air Énergie, il a été validé le 9 mai 2023 par le Comité de Pilotage, réuni en Bureau Municipal. Les mesures sont coordonnées, planifiées à court, moyen et long termes. Elles impliquent le Maire, le Conseil Municipal, les services municipaux, l'intercommunalité.

## Objectifs du plan d'action de la commune

Le plan d'action définit les priorités pour les années à venir :

- **Eau** : réduire la consommation / évaluation annuelle (année N vs N-1) ;
- **Energie** : réduire la consommation / évaluation annuelle (année N vs N-1), tripler la production sur la durée du programme ;
- **Mobilités** : réduire les émissions "Transport" de la Mairie (élus, agents, visiteurs), encourager les mobilités douces ;
- **Pratiques professionnelles / politiques publiques** : construire une culture commune agents-élus sur la transition écologique, créer une charte de l'achat communal responsable ;
- **Urbanisme-habitat** : analyser les pratiques, développer les nouvelles façons d'habiter ;
- **Biodiversité et paysages** : agir pour leur préservation ;
- **Déchets** : sensibiliser à la réduction, au tri, à la valorisation ;
- **Fédérer, entraîner la population** : définir un plan annuel de communication et d'implication des citoyens.

## Gouvernance du projet et évaluation

Un élu référent est nommé : Marc Le Tallec, conseiller municipal délégué à l'énergie et la transition écologique. Il assure le suivi du projet en relation avec l'agent référent : Joëlle Rolland, chargée de projets, qui coordonne sa mise en œuvre opérationnelle.

Le comité technique reste actif et se réunit tous les trimestres pour réaliser des bilans de réalisation intermédiaires.

Le conseiller Climat Air Energie, missionné pour accompagner la commune dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME, effectue une évaluation annuelle, à l'occasion de laquelle les comités techniques et de pilotage sont réunis.

Ainsi, la collectivité s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat Air Énergie :

- Consommations énergétiques des bâtiments, toutes énergies (kWh/m<sup>2</sup>/an) ;
- Consommations énergétiques des véhicules de la collectivité (gasoil et électricité) ratio en kWh/100 km et grCO<sub>2</sub>/km ;
- Consommation de l'éclairage public (kWh/an) ;
- Consommation d'eau sur l'ensemble de la commune et ses bâtiments (m<sup>3</sup>/an) ;
- Production d'énergie renouvelable (kWh/an) ;
- Pourcentage de bio dans les cantines scolaires et gaspillage alimentaire.

Le travail mené par les élus et les services municipaux, au travers du comité de pilotage et du comité technique permet de proposer au Conseil Municipal le plan d'action Climat Air Energie de Quéven. Couvrant les différents champs de compétences de la collectivité, ce plan permet de s'engager dans les objectifs cités ci-dessus et de demander le label Territoire Engagé Climat Air Énergie - 2 étoiles auprès de la Commission Nationale du Label.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
par 29 voix pour,**

- **Approuve le plan d'action Territoire Engagé Climat Air Energie,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter le label Territoire Engagé Climat Air Energie - 2 étoiles auprès de la Commission Nationale du Label et signer tout document afférent.**

A Quéven, le 25 mai 2023

Marc Boutruche,  
Maire de Quéven



The image shows a circular official seal of the Mayor of Quéven, Morbihan. The seal features a central emblem with a sun, a figure, and a building, surrounded by the text "MAIRIE DE QUEVEN" and "Morbihan". A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the seal.

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601857-20230525-2023054-DE

TERRITOIRE ENGAGE CLIMAT AIR ENERGIE Plan d'action 2023-2026 / Tableau synthétique Commune de Quéven		Date de début	Date de fin	Coûts estimations budgétaires La réalisation de la plupart des actions nécessite du temps/agent. Ce temps sera évalué au fur et à mesure de leur mise en oeuvre
<b>Sobriété énergétique</b>				
1	<b>Réduire la consommation d'énergie de 10% par an</b>			
1.1	Réaliser un schéma directeur des bâtiments (diagnostic, plan d'action)	1/9/2023	31/12/2024	80K
1.2	Mettre en place un règlement à destination des usagers des bâtiments communaux	1/9/2023	31/12/2023	Temps agents
1.3	Réaliser la présentation du CEP dans les services, dans les bâtiments, afin de sensibiliser les utilisateurs (au-delà de la présentation annuelle habituelle aux élus)	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
1.4	Passer au 100% LED (Eclairage Public) à 2026	1/1/2023	31/12/2025	1,3M
<b>Production d'énergie</b>				
2	<b>Tripler la production d'énergie sur la durée du programme (2026 vs 2022)</b>			
2.1	Couvrir le nouveau gymnase de panneaux PV	1/1/2026	31/12/2026	200K
2.2	Couvrir le terrain pétanque et des archers d'ombrières PV	1/1/2024	31/12/2024	400K
2.3	Poursuivre les installations PV sur les bâtiments publics (ex: Pôle Jeunesse)	1/1/2024	1/1/2024	50K
2.4	Réaliser une étude d'opportunité "Réseau de chaleur" sur le centre-ville	1/1/2024	31/12/2026	15K
<b>Urbanisme - Habitat</b>				
3	<b>Evaluer le potentiel foncier pour développer les nouvelles façons d'habiter, à partir des travaux réalisés lors du PLU</b>	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
4	<b>Etablir et suivre un indicateur d'imperméabilité des sols de Quéven</b>	1/1/2024	31/12/2026	Temps agents
5	<b>Recenser les déclarations pour les panneaux PV et isolation par l'extérieur</b>	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
<b>Achats</b>				
6	<b>Créer une charte de l'achat communal (questionne le besoin / intègre CAE et ECI)</b>			
6.1	Formaliser le cahier des charges "construction", intégrant des critères sur les matériaux bio-sourcés	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
6.2	Construire avec un coût global (construction, utilisation/maintenance, déconstruction)	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
6.3	Expérimenter une analyse "verte" du budget	1/1/2024	31/12/2024	15K
<b>Eau</b>				
7	<b>Réduire la consommation d'eau chaque année, sur la durée du programme</b>			
7.1	Mettre en place des compteurs d'eau connectés	1/1/2024	31/12/2024	15K
7.2	Rédiger un plan de sobriété sur l'eau	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
<b>Paysages &amp; Biodiversité</b>				
8	<b>Déployer et animer le plan de gestion différenciée</b>	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
9	<b>Décliner l'atlas de la biodiversité de Loriet Agglo au niveau communal avec un plan d'action</b>	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
9.1	Créer des haies bocagères (Breizh bocage) sur les terrains conventionnés par la mairie	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
9.2	Promouvoir les clôtures végétales (rédiger un guide)	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
9.3	Renaturer des espaces minéralisés (sols, toitures...)	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
9.4	Avoir un plan de gestion communal des arbres de l'espace communal	1/1/2025	31/12/2026	Temps agents
9.5	Favoriser la mise en place de ruches en centre-ville	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
<b>Mobilités</b>				
10	<b>Encourager les mobilités douces</b>			
10.1	Faire vivre le plan de déplacement doux	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
10.2	Concevoir une cartographie avec temps de parcours des cheminements doux du centre ville	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
10.3	Solliciter les entreprises (y compris commerces) pour connaître leurs idées pour promouvoir les déplacements doux, les informer du Schéma Directeur des Déplacements Doux	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
<b>Empreinte "Transports" de la commune</b>				
11	<b>Réduire les émissions "Transport" de la commune (élus, agents, visiteurs)</b>			
11.1	Acheter des VAE, trottinettes, vélo cargo, pour les services et les élus	1/9/2023	31/12/2026	30K
11.2	Promouvoir les déplacements doux en interne, les comptabiliser	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
11.3	Investir dans des équipements vélo (capotes de pluie, gilets, casques...) + local	1/1/2024	31/12/2026	0,5K
11.4	Mettre en place un agenda partagé pour mutualiser tous les véhicules (voitures, VAE)	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
11.5	Encourager l'utilisation des transports en commun (interne)	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
11.6	Mettre en place un challenge entre élus (type réunions de la semaine sans voiture)	1/1/2024	31/12/2024	Action / élus
11.7	Suivre les consommations de carburant (déplacements internes) et se donner un objectif de réduction	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
<b>Déchets</b>				
12	<b>Mener des actions de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des écoles</b>	1/1/2024	31/12/2025	Temps agents
13	<b>Mener des actions de sensibilisation à la réduction des déchets alimentaires (avec l'aide d'Episol)</b>	1/1/2024	31/12/2025	Temps agents
14	<b>Systématiser les gobelets réutilisables lors des manifestations (marché du dimanche, Arcs, ...)</b>	1/1/2024	31/12/2024	2k
15	<b>Gérer la collecte des mégots sur le centre ville et les espaces fumeurs (cendriers, filtres caniveaux ...)</b>	1/9/2025	31/12/2025	A estimer
<b>Plan de formation agents et élus</b>				
16	<b>Apporter une culture commune aux agents et élus sur la transition écologique Etablir et réaliser le plan de formation</b>	1/9/2023	31/12/2026	Temps agents
16.1	Former tous les agents de la commune : biodiversité, gestion différenciée, éco-conduite, achats durables, construction durable, ... tout thème lié aux transitions	1/1/2024	31/12/2026	Temps agents
16.2	Apporter une culture commune aux élus : introduction aux enjeux CAE	1/9/2023	31/12/2025	Temps agents
16.3	Apporter une culture commune aux agents : introduction aux enjeux CAE	1/9/2023	31/12/2025	Temps agents
16.4	Nommer un référent par service (recueil des idées, diffusion des bonnes pratiques)	1/1/2024	31/12/2026	Temps agents
16.5	Mettre en place des formations d'éco-conduite pour les agents	1/1/2024	31/12/2026	Temps agents
16.5	Teinter les animations faites dans le cadre de l'ALSH des thèmes CAE	1/1/2024	31/12/2026	Temps agents
<b>Entrainer les citoyens</b>				
17	<b>Définir un plan de communication et d'implication des citoyens chaque année</b>	1/9/2023	31/12/2026	3K
17.1	Définir un plan de communication vers les citoyens sur la réalisation de ce plan d'action CAE	1/9/2023	31/12/2023	Temps agents
17.2	Particuliers : réaliser une opération "drone/caméra thermique" pour identifier les déperditions d'énergie	1/1/2024	31/12/2024	5K
17.3	Organiser une communication sur les rejets "peinture/ravalement" dans les réseaux d'eau	1/1/2024	31/12/2024	Temps agents
17.4	Promouvoir la création de refuges de biodiversité (ex: LPO) auprès de citoyens, et sur l'espace communal	1/1/2024	31/12/2026	Adhésion LPO : 250 €
17.5	Organiser, une ou deux fois par an, des visites à thèmes avec la population (le centre de déchets SITTOM-MI; le centre de tri à Caudan; service espaces verts; constructions à énergie positive...)	1/1/2024	31/12/2026	3K
17.6	Communiquer (conférence Arcs / Quéven actus) sur les déchets	1/1/2024	31/12/2026	3K

Chacune des actions et sous actions fait l'objet d'une fiche détaillée, qui présente les objectifs et une estimation financière  
Le suivi de leur mise en œuvre est assuré par un binôme élu / agent référents